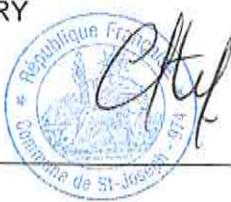


EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 7 AVRIL 2017

<p>DELIBERATION N° : 20170407_4</p> <p>OBJET : Sensibilisation de la population à la prévention du risque inondation en utilisant différents vecteurs de communication Convention entre la Croix Rouge française et la Commune de Saint-Joseph</p> <p>NOTA : Le Député-Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, le :</p> <p style="text-align: center;">21 AVR. 2017</p> <p>Nombre des conseillers en exercice : 39</p> <p>Présents : 29 Procuration : 5 Votants : 34 Abstention : 0 Exprimés : 34</p>	<p>L'an deux mille dix-sept, le sept avril à dix sept heures trente et une minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Patrick LEBRETON, Député-Maire</p> <p>Présents LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; BAUSSILLON Inelda ; MUSSARD Harry ; MUSSARD Rose Andrée ; VIENNE Axel ; YEBO Henri Claude ; LEBRETON Blanche ; LEBON Jean Daniel ; LEJOYEUX Marie Andrée ; MOREL Harry Claude ; GERARD Gilberte ; LEBON Guy ; VIENNE Raymonde ; KERBIDI Gérald JAVELLE Blanche Reine ; GRONDIN Jean Marie ; HOAREAU Claudette ; LEBON Marie Jo ; NAZE Jean Denis ; HUET Marie Josée ; HUET Henri Claude ; COURTOIS Lucette ; ETHEVE Corine ; D'JAFAR M'ZE Mohamed ; BOYER Julie ; GEORGET Marilyne ; GUEZELLO Alin ; RIVIERE François</p> <p>Représentés BATIFOULIER Jocelyne représentée par VIENNE Axel PAYET Yannis représenté par NAZE Jean Denis HOAREAU Sylvain représenté par LEJOYEUX Marie Andrée FRANCOMME Brigitte représentée par RIVIERE François PAYET Priscilla représentée par GUEZELLO Alin</p> <p>Absents HOAREAU Jeannick ; FONTAINE Olivier ; ASSATI Marie Pierre ; GUEZELLO Rosemay ; MALET Harry</p>
<p>L'élu délégué Christian LANDRY</p> 	<p>Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Madame LEBON Marie Jo, conseillère municipale, a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.</p>

DÉLIBÉRATION N° : 20170407_4

OBJET :

Sensibilisation de la population à la prévention du risque inondation en utilisant différents vecteurs de communication
Convention entre la Croix Rouge française et la Commune de Saint-Joseph

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Le Député-Maire expose :

La zone urbanisée de la Commune de Saint-Joseph concernée par le bassin versant de la Rivière des Remparts a été retenue comme territoire à risques importants d'inondation (TRI), conformément à l'article L.566-8 du Code de l'environnement.

La stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRI) est en cours de finalisation. La présente convention est associée à l'action spécifique E4 de la SLGRI. Elle a pour objectif de sensibiliser la population à la prévention du risque inondation en utilisant différents vecteurs de communication. Les propositions de projets présentées ont été acceptées par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, et l'arrêté de délégation de crédit correspondant a été signé le 10 octobre 2016.

La commune de Saint-Joseph, en tant que maître d'ouvrage du projet évalué à **vingt mille huit cent onze euros (20 811,00 euros)**, va confier la gestion à la Croix Rouge Française (CRF) afin d'apporter leur support conjoint à la déclinaison de ce projet de renforcement de la résilience des populations du TRI de Saint-Joseph. Cette dernière mettra à disposition son expertise et mobilisera ses moyens humains et matériels afin de mettre en place des activités de sensibilisation et d'information préventives des risques naturels et notamment d'inondations.

L'objectif est de sensibiliser la population des quartiers impactés par des crues fréquentes. Le projet concerne le TRI de Saint-Joseph. 1 000 habitants de cette commune sont impactés par le risque inondation ; l'action porte sur 430 habitants du centre-ville.

Les quatre (4) actions mises en place dans le cadre de ce projet sont présentées ci-dessous :

Action 1 : Inauguration des repères de crue

Réalisation d'un événement public d'inauguration de repère de crue dans le cadre d'une manifestation associant les acteurs locaux (Adulte relais « Dispositif Contrat de Ville, élus de quartier, associations...) et les riverains du quartier.

- Coût de l'action 1 : 1 000,00 €
 - Part communale : 904,00 €
 - Part CRf : 96,00 €

Action 2 : Évènement de sensibilisation grand-public (Opération « Sauve out kaz, sauve out vie »)

Mobilisation des acteurs locaux (Adulte relais « Dispositif Contrat de Ville, élus de quartier, associations...) dans la création et l'animation d'un événement de sensibilisation grand public (sensibilisation aux risques naturels, initiation aux gestes qui sauvent, initiation à la réduction des risques en famille...)

- Coût de l'action 2 : 2 750,00 €
 - Part communale : 2 486,00 €
 - Part CRf : 264,00 €

Action 3 : Déploiement des diagnostics de vulnérabilité des commerces

Mise en place des ateliers de déploiement d'un diagnostic individuel de vulnérabilité à l'attention des commerçants d'un centre-ville inondable.

- Coût de l'action 3 : 2 000,00 €
 - Part communale : 1 808,00 €
 - Part CRf : 192,00 €

Action 4 : Pilotage et monitoring du projet

La CRf assure la mise en œuvre du projet, son pilotage ainsi que son suivi et met en œuvre toutes les mesures nécessaires à assurer la qualité des actions menées. Une personne est recrutée pendant la durée du projet afin de coordonner la mise en œuvre des actions dans les 6 TRI de La Réunion. Cette action inclut la prise en charge des services supports nécessaires à la mise en œuvre du projet (Logistique, achat, déplacement...).

- Coût de l'action 4 : 15 061,00 €
 - Part communale : 11 451,00 €
 - Part CRf : 3 610,00 €

Plan de financement :

Coût de l'opération € HT		Produits € HT	
Action 1	1.000,00 €	FPRNM (80%)	16.649,00 €
Action 2	2.750,00 €	CRf (20%)	4.162,00 €
Action 3	2.000,00 €		
Action 4	15.061,00 €		
TOTAL	20.811,00 €	TOTAL	20.811,00 €

La Commune fera la demande de financement auprès de l'Etat au titre du FPRNM (Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs) à hauteur de 80% soit 16 649,00 € qui seront reversés à la Croix Rouge dans les conditions définies dans la convention.

La Croix Rouge française participera au financement de l'opération à hauteur de quatre mille cent soixante deux euros (4 162,00 euros) soit 20% du montant de l'opération.

Par conséquent, il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver la convention de partenariat financier à intervenir entre la Croix Rouge française et la Ville de Saint-Joseph,

- d'autoriser le Député-Maire à solliciter la subvention et à signer ladite convention ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Envoyé en préfecture le 21/04/2017
Reçu en préfecture le 21/04/2017
Affiché le 21/04/2017
ID : 974-219740123-20170407-DCM20170407__4-DE

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la note explicative de synthèse n°4,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à ***l'unanimité des suffrages exprimés*** :

Présents : 29

Représentés : 5

Pour : 34

Abstentions : 0

Contre : 0

Article 1^{er} .- **APPROUVE** la convention de partenariat financier à intervenir entre la Croix Rouge française et la Ville de Saint-Joseph.

Article 2.- **AUTORISE** le Député-Maire à solliciter la subvention et à signer ladite convention ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Article 3.- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Pour extrait certifié conforme,
L'élu délégué
Christian LANDRY

Acte rendu exécutoire par télétransmission en
Préfecture le :

Et publication ou notification

Du :

21 AVR. 2017